

Suspension de la pension + garde des enfants

Par coeur, le 16/02/2009 à 16:41

Bonjour, je vis depuis quelques années avec un homme qui a 2 enfants de 8 et 11 ans. Mon conccubin verse 200 € de pension tous les mois. Depuis peu on lui a parlé de chômage technique partiel (environ 60 % de son salaire actuel). Mon ami a donc prevenu son exfemme de la situation et lui a demandé de suspendre momentanément les versements. Evidemment elle n'a rien voulu entendre et ils se sont pris la tête jusqu'à le menacer d'avoir ces enfants qu'au mois de juillet alors qu'il est en congés au mois d'août (l'entreprise ferme). En plus cerise sur la gâteau nous nous marions le 15 août. A qui doit-on s'adresser pour suspendre la pension ?

Nous sommes un peu inquiet quand au devenir des enfants et à leur éducation car ils ne sont certainement pas suivi scolairement comme ils devraient l'être d'une part et médicalement non plus. Ils ne vont pas chez le dentiste non plus et la grande devait être suivi par un orthophoniste. Nous avions pris l'initiative de l'amener au mois d'avril voir un orthophoniste suite à des résultats scolaires catastrophiques. Nous vivons à 600 kms d'eux, nous les avons tous les 3, 4 mois et mon conccubin n'est consulté pour rien de ce qu'ils font. Il y a une semaine nous avons appris que leur grande soeur (14 ans), qui est de père différent venait d'être mise dehors de chez elle. Là c'est trop, nous devont faire quelque chose et mon conccubin veut demander la garde à nouveau, en plus de la suspension de la pension. Que doit on faire pour cela ? Doit-on saisir le tribunal et lequel car le divorce avait été dissous dans le nord et actuellement nous habitons le sud. Aidez nous. Merci à tous